

**RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION**  
**MARONIMAN**  
**COMPÉTITION ORGANISÉE PAR L'ASL MARONI.**  
**ÉPREUVE OUVERTE À TOUS, DE LA CATÉGORIE DE**  
**COUREURS CADETS À COUREURS VÉTÉRANS.**

**DÉPART LE 04/03/2018 DU PARKING DE LA GOELETTE**  
**À 7H30.**

Le MaroniMan individuel ou par équipe est une compétition organisée par l'ASL Maroni et ouverte à tout coureur :

- de la catégorie junior à vétérans pour le triathlon en individuel
- de la catégorie cadet à vétérans pour le triathlon par équipe

RDV le 4 mars 2018 à 6h30 sur le parking de la Goélette pour la remise des dossards, à 7h pour le briefing et à 7h10 pour prendre la pirogue prévue à cet effet et ainsi se rendre au point de départ. Le départ sera donné à 7h30 précises.

Le fait d'être engagé, indique que le participant aura pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses. Pour s'engager, le participant doit obligatoirement présenter une licence homologuée d'une fédération sportive (FFNatation, FFCyclisme, FFAthlétisme ou FFTRIathlon) ou un certificat médical à la pratique du triathlon en compétition datant de moins d'un an à la date du 4 mars 2018.

Tous les nageurs devront remplir une déclaration sur l'honneur d'être en capacité de nager 50m en eau libre.

**ATTENTION : À DÉFAUT DE L'UN OU L'AUTRE DE CES DOCUMENTS L'INSCRIPTION NE POURRA ÊTRE VALIDÉE.**

Les participants seront tenus de respecter le code de la route et ne devront emprunter que la moitié de la chaussée. Le directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve.

Il est interdit de tirer ou pousser un participant ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.

Tout signaleur sera identifié au moyen d'un brassard marqué « course » ou d'une chasuble puis sera en possession de l'arrêté autorisant la course.

Des signaleurs seront placés aux endroits jugés dangereux et en fonction de l'arrêté autorisant la course.

Un poste de secours est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. Les organisateurs se réservent le droit de statuer devant les cas non prévus par le présent règlement.

**Art. 1 :** L'association ASL Maroni organise son 2<sup>ème</sup> triathlon le dimanche 4 mars 2018. Épreuve individuelle ou par équipe ouverte à toute personne née avant le 1/1/2003 (clubs, armées et individuels). Une autorisation parentale pour les mineurs de moins de 18 ans sera exigée.

**Art. 2 :** L'épreuve est un triathlon de catégorie Sprint. Les distances à parcourir, par discipline et dans l'ordre indiqué, sont les suivantes :

- natation : 700 m - vélo : 25 km - course à pied : 6,5 km
- L'épreuve de natation se déroule dans le Maroni. Départ de l'île aux Lépreux et arrivée au restaurant « la Goélette ». **Le port d'une combinaison "Néoprène" est interdit et le port du bonnet de bain fourni par les organisateurs est obligatoire.**
- La zone de transition 1 (Arrivée natation/départ vélo) est située sur le parking de la goélette. Les athlètes y laisseront leurs affaires (lunettes de natation, bonnet de bain, serviette etc.) dans un sac individuel prévu à cet effet.
- Le circuit vélo consiste à effectuer, à la sortie de la zone de transition 1, un aller/retour entre le parking de la Goélette (quartier Balaté) et le rond-point du RSMA de Saint-Jean. **Le port du casque est obligatoire.**
- La zone de transition 2 (Arrivée du vélo/départ course à pied) est identique à la zone de transition 1
- L'épreuve de course à pied est une boucle de 3,250 km à **effectuer deux fois**. Le trajet passera par les quartiers de Balaté et de la Charbonnière et se terminera sur le parking de la Goélette.

**Art. 3 :** Les parcours natation, vélo et course à pied sont mesurés à la montre GPS. Un ravitaillement sera placé sur le parcours et sera accessible à 3 reprises :

- à la transition arrivée natation / départ vélo
- à la transition arrivée vélo / départ course à pied
- au bout de 3,250 km de l'épreuve de course à pied

**Art. 4 :** Plusieurs classements seront établis à l'issue de l'épreuve :

- classement scratch Homme
- classements scratch Femme
- classement général par équipe

**Art. 5 :** Chaque participant(e) individuel(le) doit effectuer la totalité du parcours de l'épreuve. L'abandon sur une des disciplines entraîne automatiquement l'élimination du concurrent(e). Chaque participant d'une équipe doit effectuer la totalité de son épreuve.

**Art. 6 :** Une équipe médicale sera présente sur le parcours. Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors course tout concurrent montrant des signes de fatigue pouvant se révéler dangereux pour la santé.

**Art. 7 :** La circulation automobile restera ouverte sur le parcours mais sera contrôlée aux carrefours dangereux par la Police municipale et/ou un membre de l'organisation. Il est demandé aux participants de respecter les règles de circulation et de rester vigilant. Un véhicule ouvreuse et un véhicule-balai fermera la course derrière le dernier coureur.

**Art. 8 :** Les droits d'inscription sont fixés à 20 € en individuel et à 30 € par équipe de 2 ou 3. Les inscriptions seront closes le samedi 3 mars 2018 à 18h. Les bulletins d'inscriptions doivent être envoyés par courrier, accompagnés du paiement et d'un certificat médical d'aptitude au triathlon ou d'une licence sportive en cours de validité (natation, cyclisme, athlétisme ou triathlon) à :

**A.S.L. MARONI - 3 allée des Toucans - BP 194**  
**97393 SAINT LAURENT DU MARONI**  
Tél: 0694 90 24 83 ou 0694 40 29 03  
Email : [aslmaroni@gmail.com](mailto:aslmaroni@gmail.com)

Il est également possible de s'inscrire par mail en envoyant la fiche d'inscription et le certificat médical ou licence à l'adresse ci-dessus et de payer le samedi 3 mars de 16h à 18h sur le parking de la Goélette. Enfin, il est possible de s'inscrire directement à l'office de tourisme de Saint Laurent du Maroni où des bulletins de participations ainsi que le présent règlement seront disponibles à partir du 5 février jusqu'au 2 mars 2018.

**Art. 9 :** La remise des dossards se fera sur le parking de la Goélette le samedi 3 mars de 16h à 18h. Le briefing pour les concurrents se fera à 7h sur le parking de la Goélette. Le départ en pirogue des concurrents sur l'île aux Lépreux (lieu de départ) se fera dans la foulée. Le départ du triathlon sera donné à **7h30 précises**. Les spectateurs pourront profiter pleinement du spectacle notamment en se rendant à la pointe Balaté à 100 m du parking de la Goélette.

**Art. 10 :** Une assurance collective, qui couvre l'organisation pendant toute la durée de l'épreuve, est contractée par l'association ASL Maroni auprès de la compagnie d'assurance couvrant la Fédération Française d'Athlétisme (AIAC COURTAGE). Les concurrents participent sous leur propre responsabilité.

**Art. 11 :** Les équipes peuvent être composées de 2 ou 3 athlètes. Si l'équipe est composée de 2 athlètes, l'équipe choisira elle-même les deux disciplines qui seront effectuées par le même athlète en veillant à ne pas gêner le bon déroulement de la course.

**Art.12 :** Lors de l'épreuve cyclisme, le drafting est strictement interdit. Il faudra laisser une distance de 7m entre les vélos. Un dépassement ne doit pas prendre plus de 1 min. En cas de manquement à cet article, l'athlète se verra infliger 1 minute de pénalité au classement général. Au bout de trois manquements à cet article, l'athlète sera exclu du classement.

## BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

Nom : .....

Prénom : .....

Ville : .....

Email : .....

Sexe :  Masculin  Féminin

Date de naissance : .....

Date du Certificat médical : .....

ou Licence N° : .....

Club ou Association : .....

Je soussigné.....

atteste sur l'honneur être en capacité de nager 50 mètres.

*Signature*

À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT  
AVANT LE SAMEDI 3 MARS 2018 DE 16H  
à 18H SUR LE PARKING DE LA  
GOELETTE



## BULLETIN D'INSCRIPTION EQUIPE

NOM EQUIPE (facultatif) :

.....

Nageur :

Nom : .....

Prénom : .....

Ville : .....

Sexe :  Masculin  Féminin

Email : .....

Date de naissance : .....

Date du Certificat médical : .....

ou Licence N° : .....

Club ou Association : .....

Je soussigné.....

atteste sur l'honneur être en capacité de nager 50 mètres.

*Signature (Nageur 1)*

ASL Maroni - BP 194 - 3, allée des toucans

97393 Saint Laurent du Maroni

Affaire suivie par TABLEAU Sébastien

Tél : 0694 40 29 03

Email : [aslmaroni@gmail.com](mailto:aslmaroni@gmail.com)

Cycliste :

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe :  Masculin  Féminin

Email : .....

Date de naissance : .....

Date du Certificat médical : .....

ou Licence N° : .....

Club ou Association : .....

*Signature (Cycliste)*

Coureur :

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe :  Masculin  Féminin

Email : .....

Date de naissance : .....

Date du Certificat médical : .....

ou Licence N° : .....

Club ou Association : .....

*Signature (Coureur)*

Notre site : <http://www.klubasso.fr/aslmaroni-accueil.html>

*Le fait d'être engagé, indique que les participants auront pris connaissance du présent règlement et qu'ils en acceptent toutes les clauses.*